

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 12 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 06 février 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

**Nombre de conseillers présent(s) :**

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 6 (BOURGOGNON Henri donne pouvoir à HUSSON Serge, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, Sabrina DE UFFREDI donne pouvoir à PECHARD Katia, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MARGERI Marielle donne pouvoir à ESSAYAN Martine)

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 0

**Le secrétariat a été assuré par :** CHARPENTIER Marie-Catherine

**Objet : Changement de dénomination du rond-point « Charles Nithard » au profit de « Ruth Richard »**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30 ;

**Considérant** qu'entre 1905 et 1907, les villes ont été le lieu d'une expérimentation notoire,

**Considérant** qu'en 2013, en dénommant le rond-point situé en mitoyenneté des deux communes sur la route de Paris « Charles Nithard », les maires de Tassin la Demi-Lune et de Charbonnières-les-Bains ont souhaité rappeler et mettre en avant l'expérimentation menée entre 1905 et 1907 sur les deux communes avec la première mise en place française d'un trolleybus à perches, innovation technique d'origine allemande importée par l'entrepreneur Charles Nithard et qui demeure un fait historique liant les deux communes ;

**Considérant** que si les élus n'ont pas vocation à rendre justice sur une affaire non jugée, la dénomination que les conseils municipaux choisissent pour une voie ne doit pas, en règle générale, porter atteinte à l'image de la commune ni heurter la sensibilité des personnes : aussi, les révélations parues à l'été 2024 dans le journal Le Progrès quant au rôle ambigu de Charles Nithard durant l'occupation allemande justifient le changement de dénomination de ce rond-point ;

**Considérant** que les Maires de Tassin la Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains proposent conjointement, après en avoir discuté avec la famille, de soumettre à l'approbation des conseils municipaux respectifs de deux communes le nom de « Ruth Richard », artiste sculptrice de renommée internationale, ayant exposé dans des hauts lieux d'art et obtenu plusieurs récompenses, décédée en 2019 à l'âge de 82 ans et qui avait élu domicile à Charbonnières-les-Bains depuis 56 ans ;

**Considérant** que Mme Ruth Richard a réalisé plusieurs œuvres monumentales visibles pour la plupart à l'étranger, mais dont l'une d'entre elles fait partie du patrimoine tassilunois, étant exposée dans la cour extérieure située à l'entrée de la brigade de Gendarmerie nationale de Tassin la Demi-Lune ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal :**

- 1) **APPROUVE** le changement de dénomination du rond-point au profit de « rond -point Ruth Richard en lieu et place de « rond-point Charles Nithard » ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 12 février 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **19 FEV. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **19 FEV. 2025**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune  
  
  
**Marie-Catherine CHARPENTIER**  
Secrétaire de séance  


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*